



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, Mme Corinne VASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI
Mme Nathalie CHABLE pouvoir à Mme Nathalie JULIAT
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N°20232711-67 : Tarif modulé du séjour Ados février 2024

Un séjour ski est organisé comme chaque année. Celui-ci s'effectuera du 10 au 17 février 2024 soit 8 jours au club ados ouvert aux enfants âgés de 11 à 16 ans pour 24 places.

Le coût du séjour comprend : le transport, l'hébergement avec restauration et activités et une participation forfaitaire de 10 €/jour/enfant au titre des frais du personnel.

Le prix total du séjour est de 21 214,00€ soit un tarif par enfant de 883,92€.

La Mairie règle la totalité du coût du séjour en amont puis demande une participation familiale calculée selon les grilles du quotient. Le solde restant à la charge de la collectivité.

Il est proposé au Conseil d'approuver les propositions selon le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'avis favorable de la commission enfance, affaires scolaires du 17 novembre 2023,

Considérant l'intérêt pour les enfants fréquentant le club Ados de bénéficier durant les vacances scolaires de février 2024, d'un séjour ski,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (29 voix pour dont 5 pouvoirs),

APPROUVE la participation familiale/enfant du séjour ski de février 2024 selon les tarifs Application agréée E-legalite.com

ci-après :

	Coût 20234-séjour club Ados
Transport	5 400,00€
Séjour (hébergement, restauration, activités)	13 894,00€
Participation forfaitaire aux coûts animateurs (nuit, we) 10 € X le nb de jours x nb enfants	1 920,00€
Coût total	21 214,00€
Coût par enfant inscrit (base 24 participants)	883,92€

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	Participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	883,92€	176,78€	53,04€	123,75€	707,13€
De 4 501 € à 6 800 €	30%	883,92€	265,18€	79,55€	185,62€	618,74€
De 6 801 € à 8 900 €	40%	883,92€	353,57€	106,07€	247,50€	530,35€
De 8 901 € à 11 000 €	50%	883,92€	441,96€	132,59€	309,37€	441,96€
De 11 001 € à 12 000€	60%	883,92€	530,35€	159,11€	371,25€	353,57€
De 12 001 € à 13 125€	70%	883,92€	618,74€	185,62€	433,12€	265,18€
Supérieur à 13 125 €	80%	883,92€	707,13€	212,14€	494,99€	176,78€
Extérieur	100%	883,92€	883,92€	265,18€	618,74€	0,00€

Pour extrait certifié conforme,
Champagne- sur-Oise, le 28 novembre 2023



Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5